

Luxembourg, le 1er juin 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

« Le 20 Juillet 2018 a été voté la loi autorisant l'utilisation du Cannabis à des fins médicales au Grand-Duché de Luxembourg. Le règlement Grand-Ducal du 21 août 2018 fixe les modalités d'usage, en particulier la limitation aux patients atteints de maladies graves, en phase avancée ou terminale, entraînant des douleurs chroniques, de maladies cancéreuses traitées par une chimiothérapie induisant des nausées ou vomissements ou de sclérose en plaques avec spasticité musculaire symptomatique.

Plusieurs points du règlement Grand-Ducal ont donné lieux à des critiques depuis sa mise en place : délivrance du cannabis réservée exclusivement aux pharmacies hospitalières donc acquisition difficile pour les patients âgés et/ou à mobilité réduite, frais d'achat de vaporisateurs non remboursés donc investissement non négligeable pour de nombreux patients et limitation trop restrictive d'autorisation de prescription.

Concernant le dernier point, de nombreuses études récentes montrent que le cannabis peut être efficace pour le traitement de beaucoup d'autres pathologies graves p.ex. syndrome de Lennox-Gastaut et syndrome de Dravet¹, maladies de Parkinson et

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

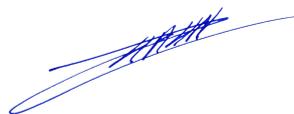
¹ García-Peñas JJ et al. Cannabidiol for the treatment of Lennox-Gastaut syndrome and Dravet syndrome: experts' recommendations for its use in clinical practice in Spain. Rev Neurol. 2021 Sep 10;73(S01):S1-S8.

d'Alzheimer², maladie de Crohn³, fibromyalgie⁴, certains états psychotiques⁵.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

- *En réponse à la question parlementaire n°4349, Madame la Ministre avait indiqué que des discussions étaient en cours avec le Syndicat des pharmaciens en ce qui concerne la délivrance sur prescription du cannabis médical par toutes les pharmacies. Où en sont ces discussions ?*
- *Est-ce que le gouvernement maintient son refus de rembourser les frais d'acquisition de vaporisateurs. Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons?*
- *À la vue des progrès scientifiques récents, quelle est la position du gouvernement concernant l'élargissement de l'utilisation du cannabis pour le traitement de maladies supplémentaires par rapport à celles initialement retenues? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Max HAHN
Député



Carole HARTMANN
Députée

² Verma R et al. Cannabis, a Miracle Drug with Polyvalent Therapeutic Utility: Preclinical and Clinical-Based Evidence. *Med Cannabis Cannabinoids*. 2021 May 21;4(1):43-60.

³ Naftali T. An overview of cannabis based treatment in Crohn's disease. *Expert Rev Gastroenterol Hepatol*. 2020 Apr;14(4):253-257.

⁴ Berger AA. Cannabis and cannabidiol (CBD) for the treatment of fibromyalgia. *Best Pract Res Clin Anaesthesiol*. 2020 Sep;34(3):617-631.

⁵ Khan R et al. The therapeutic role of Cannabidiol in mental health: a systematic review. *J Cannabis Res*. 2020 Jan 2;2(1):2.